

STAD ANTWERPEN.



VILLE D'ANVERS.

# Bestendig FESTIVAL permanent

Zondag 12 Augustus

Dimanche 12 Août

1894.

## St. JANSPLAATS

## PLACE St. JEAN

9 uren. — L'UNION van Campenhout.  
FANFAREN. — 36 UITVOERDERS.

9 3/4 uren. — DE VREUGD van S<sup>t</sup> Gillis Waas.  
ZANG. — 40 UITVOERDERS.

10 1/2 uren. — DE BROEDERBAND van Buggenhout.  
ZANG. — 40 UITVOERDERS.

11 1/4 uren. — GRETRY'S KRING van Beersel-Loth.  
FANFAREN. — 35 UITVOERDERS.

12 uren. — IEVER EN VOLHARDING van Boom.  
FANFAREN. — 31 UITVOERDERS.

12 3/4 uren. — L'UNION MUSICALE van Rixensart.  
FANFAREN. — 33 UITVOERDERS.

1 1/2 uren. — DE BREYDELSZONEN van Terhaegen.  
FANFAREN. — 33 UITVOERDERS.

2 1/4 uren. — VREUGD EN EENDRACHT van Steenhuyse-  
Wijnhuyze.  
FANFAREN. — 32 UITVOERDERS.

3 uren. — S<sup>t</sup> LAMBERT van Leefdael.  
FANFAREN. — 32 UITVOERDERS.

4 uren. — HOOP EN VREDE van Nieukerken-Waas.  
ZANG. — 34 UITVOERDERS.

Le vainqueur . . . . . Canivez.  
Ouverture de concert . . . . . Langlois.  
Gavotte . . . . . De Mol.  
Mon rêve . . . . . Waldhuyvel.

De eik . . . . . Miry.  
De boeren . . . . . Saintis.  
Pepita . . . . . Müller.  
Aria Paupa . . . . . Kips.

De broedermin . . . . . De Vidts.  
Voor den slag . . . . . Gounod.  
De dageraad . . . . . Weidt.  
Mort aux brigands . . . . . Ridoux.  
't Vaderland . . . . . Julien.

Cronstadt-Toulon . . . . . Strauwen.  
Les martyrs . . . . . Donizetti.  
Madelinette . . . . . Canivez.  
Euterpe . . . . . Heymans.  
Aubade espagnole . . . . . Van Perck.

Vlug op . . . . . De Laet.  
Lentedag . . . . . \* \* \*  
Frisschen morgen . . . . . \* \* \*  
Belisaire . . . . . De Laet.

Le ronfleur . . . . . Patte.  
Souvenir de Normandie . . . . . Gilson.  
A nous deux . . . . . Leval.  
Dans la prairie . . . . . Minne.

Le petit Rœulx . . . . . Vandevelde.  
Bouquet de lilas . . . . . Christophe.  
Souvenir . . . . . De Laet.  
Bolero . . . . . id.

De meibloem . . . . . Bauwens.  
Un écho du val Dieu . . . . . Van Nieuwenhuize.  
De eerste stralen der lentezon . . . . . Feremans.  
Het meirosje . . . . . id.

Leefdael . . . . . Van Horenbeek.  
Le chevalier Breton . . . . . Herman.  
Der kuss . . . . . Van Horenbeek.  
Die vrolyké . . . . . id.

Zanglust . . . . . Van Oost.  
Vlaanderen . . . . . \* \* \*  
De jacht . . . . . \* \* \*  
Sta pal mijn dierbaar vaderland . . . . . Broekhuizen.



STAD



ANTWERPEN.

# 10<sup>de</sup> internationaal Festival

VAN

Samenzang, Fanfaren, Harmonie en Symfonie.

## Proces-verbaal van deelneming.

Heden *twaaalf Augustus* 1894.  
 van *9* uur tot *9 3/4* uur,  
 op het kiosk *van St. Jansplein*  
 heeft de *Fanfaren* maatschappij,  
 genaamd *L'Union*,  
 hebbende haren zetel te *Campherhout*  
 de *vier* in haar toelatingsbericht aangeduide stukken in de bepaalde  
 voorwaarden uitgevoerd.

*zes en dertig* uitvoerders  
 namen deel aan de uitvoering van al die stukken.

De uitvoerende leden droegen *geene*  
 maatschappelijke kleedij.

### Bijzondere opmerkingen :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Aldus onmiddellijk opgesteld en, na lezing, onderteehend.

De Bestuurder :

De Voorzitter der Maatschappij :

De afgevaardigde Commissaris :

*L. Cromm*

*Jean Cappellen*



Détacher ce bulletin, le remplir et l'envoyer sous enveloppe, SUFFISAMMENT AFFRANCHIE,  
au secrétaire du festival.

## BULLETIN DE PARTICIPATION.

La Société (1) *Fanfane*  
portant le titre de (2) *L'Union*  
fondée le (3) *1850*, ayant son siège  
rue de *Nuyssbeek* n° \_\_\_\_\_ à (4) *Compendium*  
(5) *Brabant* dirigée par M. (6) *Guillaume Franck*  
désire participer au 10<sup>me</sup> Festival international de chant d'ensemble, de fanfare, d'harmonie  
et de symphonie, organisé à Anvers, en 1894, par l'Administration communale de cette ville.  
Elle demande à être admise le (7) *17 Août*  
et à pouvoir exécuter ses morceaux vers (8) *Neuf* heures. du *Matin*  
Elle arrivera le *17 Août* par (9) *Chemin de fer* vers \_\_\_\_\_ heures  
et elle partira le *même jour* par (9) *Chemin de fer* vers \_\_\_\_\_ heures.  
Elle désire concourir pour l'obtention des primes promises par les articles \_\_\_\_\_  
des dispositions réglementaires.

Elles propose comme morceaux d'exécution :

	Titres des morceaux.	NATURE des MORCEAUX.	DURÉE	NOMS DES AUTEURS.
1	<i>Le Vainqueur</i>	<i>Marche Militaire</i>		<i>Canivez</i>
2	<i>Ouverture de Concert</i>			<i>L'anglais</i>
3	<i>Gavotte</i>			<i>J. Mol</i>
4	<i>Mon Réve</i>	<i>Introduction Suite de Valse</i>		<i>Waldhuyvel</i>
5	<i>La Flore</i>	<i>Introduction Polka pour petit Orgue</i>		
6				

(10) *Quatre-vingt dix* membres actifs  
participeront à l'exécution de ces morceaux.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 1894.

LE SECRÉTAIRE :

LE DIRECTEUR :

LE PRÉSIDENT :

*J. Mol*

(1) De chant d'ensemble, de fanfare, d'harmonie ou de symphonie.  
(2) Nom de la société.  
(3) Date de la fondation de la société.  
(4) Nom de la commune.  
(5) Nom de la province.  
(6) Nom et prénom du directeur.  
(7) Date.  
Heure préférée.  
Chemin de fer ou bateau à vapeur.  
Nombre en toutes lettres.

P. S. Les renseignements demandés par les chiffres 9 ont pour but de faciliter le travail de répartition des sociétés étrangères entre les kiosques, et la fixation des heures d'exécution.

**Art. 5 des dispositions réglementaires :** Le bulletin de participation, dûment rempli, devra être adressé, sous pli suffisamment affranchi, à M. Aug. Possemiers, secrétaire du comité d'organisation, à l'Hôtel-de-Ville d'Anvers.